



Compétences en mouvement



L'AMBITION ET LES MISSIONS D'OPCO MOBILITÉS

Suite à un accord constitutif signé à la fin de l'année 2018, OPCO Mobilités est créé lors d'une Assemblée générale constitutive le 19 mars 2019.

Il rassemble 22 Branches et la RATP, directement parties prenantes de la mobilité terrestre, maritime et fluviale des biens et des personnes.

Cette création s'inscrit dans le cadre de la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018

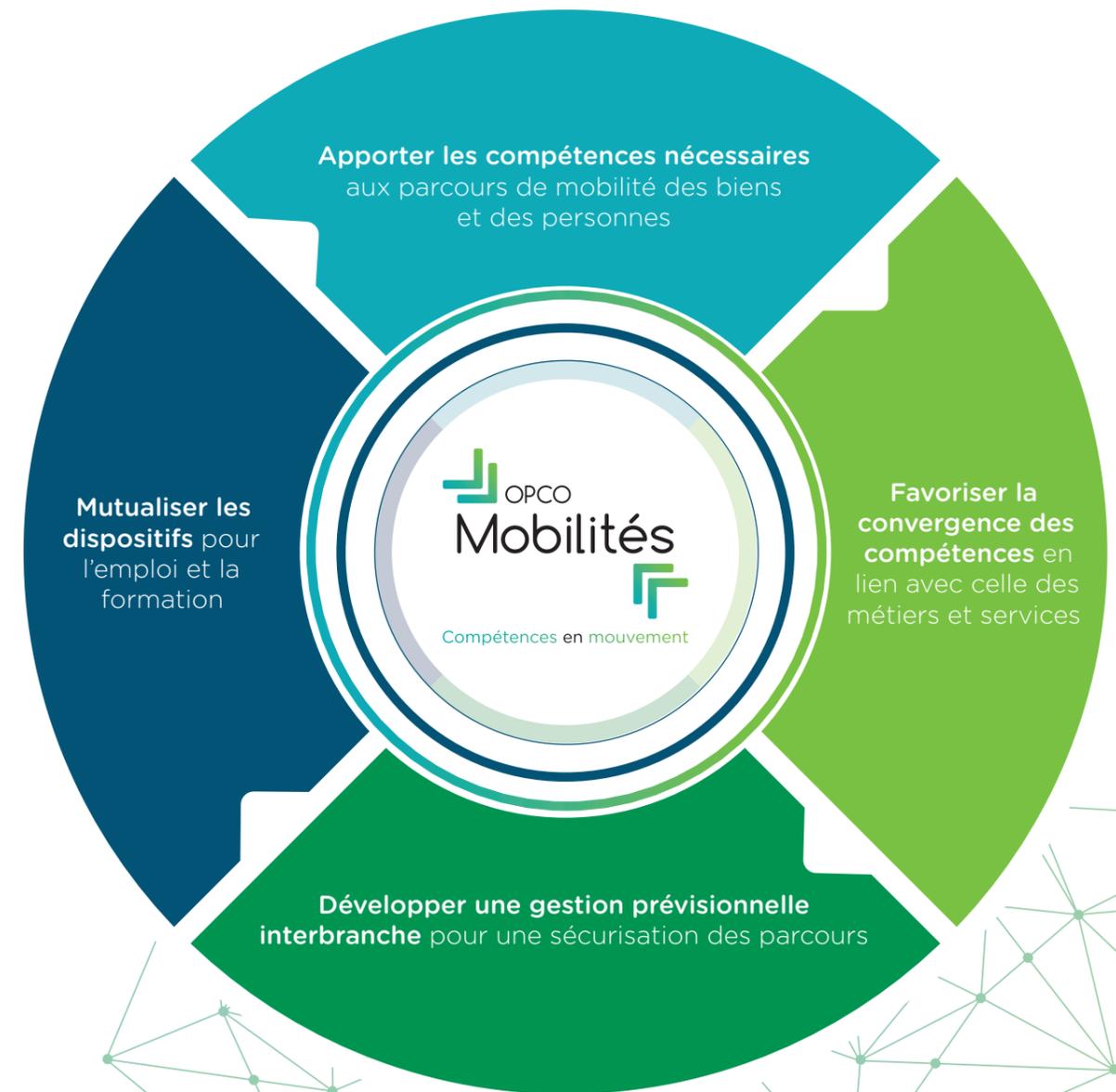
- Distributeurs conseils hors domicile
- Entreprises de transport et services maritime navigant officiers
- Groupement des armateurs de services de passages d'eau personnel navigant
- Manutention ferroviaire et travaux connexes
- Navigation intérieure marchandises ouvriers
- Navigation intérieure passagers ETAM Cadres
- Navigation intérieure marchandises personnel sédentaire
- Navigation personnel sédentaire
- Marine marchande personnel navigant d'exécution
- Passages d'eau officiers
- Passages d'eau personnel navigant exécution
- Ports de plaisance
- Ports et manutention
- Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)
- Remorquage maritime navigant exécution
- Remorquage maritime officiers
- Services de l'automobile
- Transport ferroviaire
- Transports publics urbains de voyageurs
- Transports routiers et activités auxiliaires du transport
- Voies ferrées d'intérêt local
- Voyages agences
- Voyages guides accompagnateurs

UN OPÉRATEUR UNIQUE DES MÉTIERS DE LA MOBILITÉ

L'ambition portée par les branches est de créer un opérateur unique des métiers de la mobilité pour contribuer à structurer l'emploi et les compétences des métiers de la mobilité des

personnes et des marchandises, s'inscrivant pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques.

La cohérence du projet porté par les organisations paritaires s'exprime autour de quatre axes



LES MISSIONS D'OPCO MOBILITÉS

Centré sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés, OPCO Mobilités intègre les orientations fixées par la réforme de la formation professionnelle notamment le

financement du plan de développement des compétences et de l'alternance, l'appui aux branches pour l'anticipation des métiers et des qualifications, la création des certifications et la promotion des métiers.

Ses missions s'articulent autour de trois pivots:

L'engagement des partenaires sociaux et des équipes

Apporter une réponse rapide, fiable et personnalisée pour le développement des compétences.

Les valeurs portées par OPCO Mobilités

- **Service:** Proposer une offre de services en phase avec les besoins, régulièrement évaluée et évolutive
- **Qualité:** Garantir une qualité constante dans la réponse aux besoins des entreprises et des Branches
- **Proximité:** Déployer un réseau territorial à l'écoute et au service des entreprises et des branches
- **Performance:** Viser une performance de gestion dans les meilleurs standards

Les axes prioritaires d'action

- **Promouvoir** les métiers des branches adhérentes à OPCO Mobilités pour répondre aux besoins de recrutements
- **Inform** les entreprises, les salariés, les demandeurs d'emploi et les jeunes sur les dispositifs existants
- **Anticiper** l'évolution des emplois et qualifications, notamment l'impact des transitions numériques, énergétiques et écologiques
- **Conseiller** les entreprises au plus près du terrain pour apporter des réponses individualisées
- **Financer** l'alternance, le plan de développement des compétences et les actions d'accompagnement des entreprises et des branches

LES INSTANCES PARITAIRES D'OPCO MOBILITÉS

Le nombre, la diversité et la richesse des débats témoignent de l'intensité du dialogue paritaire au sein d'OPCO Mobilités.

Au total ce sont 264 administrateurs et membres (titulaires et suppléants) désignés par les organisations représentatives des branches et de la RATP qui s'investissent dans la définition et la mise en œuvre de la politique transverse portée par OPCO Mobilités et les politiques de branches.

FOCUS sur les Conseils d'administration

Au cours de l'année 2019, les membres du Conseil d'administration ont pris des décisions essentielles pour la mise en œuvre d'OPCO Mobilités.

Retour sur ces étapes marquantes

- **Conseil d'administration du 26 juin**
 - Approbation de la note d'orientation budgétaire
 - Mise en place de l'organisation paritaire
 - Validation de la feuille de route d'organisation interne
- **Conseil d'administration du 29 août**
 - Approbation du budget révisé 2019
 - Validation de la tenue d'un événement de lancement officiel d'OPCO Mobilités en date du 14 novembre
 - Approbation à l'unanimité des traités d'apports partiels d'actifs de l'OPCA Transports et Services et de celui de l'ANFA.
 - Approbation des projets de conventions de successeur d'Agefos et d'Opalia
- **Conseil d'administration du 23 octobre**
 - Adoption de l'Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) Mobilités: emploi, métiers et compétences
- **Conseil d'administration du 16 décembre**
 - Validation des conditions de prise en charge 2020
 - Adoption du plan d'urgence Agences de Voyages dans le cadre du « Plan de reclassement Thomas Cook »
 - Adoption du budget 2020
 - Approbation de la Convention d'objectifs et de moyens 2020-2022
 - Validation de l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre AKTO comme délégataire d'OPCO Mobilités dans les départements et régions d'outre-mer.

FOCUS sur les Conseils des métiers

Les 13 conseils des métiers s'assurent, au sein d'OPCO Mobilités, de la mise en œuvre des politiques de branche définies par les commissions paritaires de chaque Branche et de la RATP.

	Président	Vice-Président
Agences de voyages, Guides	Valérie BONED (EDV)	Béatrice BELL (CGT CDS)
Distributeurs conseils hors domicile	Laure BOMY (FNB)	David LECAT (FGA CFTD)
Transports ferroviaires	En cours	En cours
Manutention ferroviaire et travaux connexes	Patricia JARLOT (SAMERA)	Jamil AÏT-IDIR (FNPD CGT)
Navigation intérieure (marchandises et passagers) - Fluvial	Dario MALCUIT (CAF)	Rémy-Louis BUDOC (PCSN CGC)
Personnels sédentaires des entreprises de transport et services maritimes	Marc PRATESI (APERMA)	Eric CAPLAIN (FO FEC)
Personnels navigants des entreprises de transport et services maritimes	Vincent PINEL (ADF)	Jean-Philippe CHATEIL (FOMM UGICT CGT)
Ports de plaisance	Michel CAVAILLES (FFPP)	Lionel LANGLOIS (FEETS FO)
Ports et manutention	Magali BONNE-CARRERE (UNIM)	Pascal PONTAC (FNPD CGT)
Régie Autonome des Transports Parisiens	Claude LEOPOLD (RATP)	Baptiste ARSALE (UNSA)
Réseaux de transports publics urbains de voyageurs	François-Xavier CHIROL (UTP)	Eric HUGON (SNTU CFTD)
Services de l'automobile	Jean-Claude FOUILLET (CNPA)	Christian PADEY (FTM CGT)
Transports routiers et activités auxiliaires	Michel CHALOT (FNTR)	Patrice CLOS (FO UNCP)

3 TEMPS FORTS PARITAIRES

La constitution, 1^{ère} Assemblée générale

Le 19 mars, l'association portant OPCO Mobilités est constituée lors d'une assemblée générale qui a adopté les statuts, suivie immédiatement par son tout premier conseil d'administration.

OPCO Mobilités devient l'opérateur de compétences des métiers de la mobilité, mandaté par les partenaires sociaux de 22 branches et la RATP pour mettre en œuvre et décliner leurs politiques de formation et de GPEC.

Les changements majeurs liés à la réforme de la formation professionnelle ont été totalement intégrés dans la constitution d'OPCO Mobilités, ses objectifs et son fonctionnement, notamment la priorité donnée aux entreprises de moins de 50 salariés, à l'alternance et la volonté d'assurer une présence territoriale forte.

A cette date, le Conseil d'administration a élu les membres de son bureau.

Le bureau

Organisations patronales



Président

Jean-Louis VINCENT
TLF



Trésorier adjoint

Bernard GUYOT
CNPA



Secrétaire

Claude FAUCHER
UTP Ferroviaire



Membre

Valérie BONED
Entreprises du Voyage



Membre

Claude LEOPOLD
RATP

Organisations salariales



Vice-Président

Bertrand MAZEAU
FO Métallurgie



Trésorier

Stanislas BAUGÉ
FNST CGT



Secrétaire adjoint

Jean Marc DUBAU
FGTE CFTD



Membre

Maxime DUMONT
FGT CFTC



Membre

Stéphane RIVIÈRE
CFE CGC Métallurgie

OPCO Mobilités
en chiffres:


60 000
alternants


210 000
entreprises


1,6 million
de salariés

Le lancement officiel, 14 novembre 2019

« Je suis aujourd'hui très heureux d'ouvrir l'évènement de ce jour qui est le lancement d'un projet ambitieux, d'un projet stratégique, d'un projet humain qui est devenu une réalité avec la création d'OPCO Mobilités. Lors de l'examen de la loi sur l'avenir professionnel, la Ministre du Travail Muriel Pénicaud (...) nous invitait à être audacieux dans la création des opérateurs de compétences et je crois pouvoir affirmer aujourd'hui : avec les équipes d'OPCO Mobilités nous l'avons fait et ce depuis le 1^{er} avril dernier. »

Ce sont avec ces mots que Jean-Louis Vincent, Président d'OPCO Mobilités, a ouvert son discours lors de l'évènement de lancement de l'OPCO, en présence de Jean-Baptiste Djebbari, Secrétaire d'État chargé des transports, le 14 novembre à Station F.

A cette occasion, OPCO Mobilités a organisé dans ce lieu emblématique, incubateur de talents, une matinée d'échanges autour des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la mobilité et de ses métiers. Deux tables rondes ont réuni les grands acteurs du secteur professionnel et institutionnel. Elles avaient pour thèmes : « Mobilités & transitions environnementales et numériques » : la réponse des entreprises et « Compétences en mouvement : la réponse d'OPCO Mobilités ». Ces différentes problématiques ont été abordées quelques minutes auparavant lors du discours de Jean-Baptiste Djebbari : « D'ici dix ans, un métier sur deux sera transformé, 10 à 20% seront nouveaux et autant auront peut-être disparu. Il nous faut changer de

paradigme et c'est tout le sens de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel votée en septembre 2018. Cette loi porte l'ambition majeure de donner aux branches et aux entreprises de relever le défi de cette accélération sans précédent de notre histoire économique. Cet Opérateur de Compétences concrétise notre ambition de construire une société de compétences. La compétence dans notre économie est une nécessité, c'est un droit, c'est une chance. Elle donne à chacun la liberté de choisir son avenir professionnel et elle donne aux entreprises les moyens d'être plus performantes. »

Enfin, c'est à Bertrand Mazeau, Vice-Président d'OPCO Mobilités qu'est revenu de conclure cet évènement : « Cette manifestation était pour nous capitale ! C'est un réel succès qui nous conforte dans notre projet, sa logique et sa cohérence. Nous souhaitons affirmer et mettre en lumière que le paritarisme sait relever les défis, qu'il s'engage pour la formation et l'emploi comme il l'a fait depuis le premier accord national interprofessionnel de 1970 qui a fondé notre système de formation professionnelle. Cette manifestation était (...) un début. Nous allons maintenant poursuivre sur le terrain, au plus près des entreprises, des salariés, des jeunes. Nous devons accompagner les branches et les entreprises pour former plus et former mieux. »

Cet évènement a rassemblé 266 participants et 20 intervenants.



Jean-Baptiste DJEBBARI
Secrétaire d'état auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports



Jean-Louis VINCENT
Président



Bertrand MAZEAU
Vice-Président

L'offre de services et la stratégie territoriale

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2019 a défini l'offre de services ainsi que la stratégie territoriale mises en place pour l'ensemble des branches professionnelles constitutives et la RATP.

Une double offre de services

- Une **offre de services au bénéfice des entreprises** garantissant un accompagnement identique quel que soit le domaine d'activité, l'implantation ou la taille de l'entreprise. Cette offre est garantie à l'ensemble des entreprises et est enrichie par des services spécifiques pour les entreprises adhérentes (accompagnement personnalisé) et les entreprises partenaires (accompagnement individualisé) dont l'engagement pour le développement de la formation des salariés et de l'alternance est plus élevé.

- Une **offre de services aux branches** qui comprend le suivi et le reporting des actions menées et des financements attribués aux entreprises, la gestion des contributions conventionnelles et des versements volontaires ou encore la promotion des métiers pour répondre aux besoins de recrutement. Cela se traduit concrètement par un appui au développement de l'alternance, une anticipation de l'évolution des emplois et des qualifications ainsi qu'un appui à l'ingénierie des certifications.

Un service de proximité au cœur de l'action territoriale

Organisée en lien avec les conseils des métiers, l'action territoriale d'OPCO Mobilités est en prise directe avec les spécificités des professions des branches adhérentes.

La présence territoriale et la proximité avec les entreprises sont donc fondamentales et les instances paritaires de l'OPCO ont souhaité qu'une action forte soit engagée en ce sens. Toutes les délégations régionales ont été renforcées pour qu'en cours d'année 2020, le service de proximité compte 29 implantations offrant ainsi une couverture optimale dans toutes les régions.

Pour répondre à ces enjeux de proximité et de spécificités territoriales, les équipes régionales accompagnent et conseillent les entreprises dans leur quotidien en termes de gestion administrative et financière, d'emploi et de compétences via notamment des actions collectives de formation cofinancées et des accompagnements RH.



📍 Siège

🌐 Délégation Transports, Logistique, Services

🚗 Délégation Urbain, Ferroviaire, Automobile

ⓧ Antenne



www.opcomobilites.fr